



# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 12ème législature

ANPE

Question écrite n° 118839

### Texte de la question

M. Thierry Mariani appelle M. le ministre délégué à l'emploi, au travail et à l'insertion professionnelle des jeunes sur la situation des collaborateurs parlementaires. En effet, cette fonction particulière n'est toujours pas reconnue. Pour preuve, le répertoire des métiers et des emplois (ROME) de l'ANPE ne mentionne pas les métiers de la collaboration politique. Conscient de la particularité de la fonction de collaborateurs parlementaires, il souhaiterait néanmoins que leur métier soit enfin reconnu à part entière et qu'il soit présent dans le répertoire opérationnel des métiers et des emplois (ROME) de l'ANPE. C'est pourquoi il le prie de bien vouloir lui indiquer les actions qu'il envisage de prendre afin que le statut des collaborateurs parlementaires soit reconnu comme une profession à part entière, et ce dans quels délais.

### Données clés

**Auteur :** [M. Thierry Mariani](#)

**Circonscription :** Vaucluse (4<sup>e</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 118839

**Rubrique :** Emploi

**Ministère interrogé :** emploi, travail et insertion professionnelle des jeunes

**Ministère attributaire :** travail, relations sociales et solidarité

### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 20 février 2007, page 1699